

# Règlement Technique XC Cross Car 2021



## Additif 1

### 2.7 Télémétrie / Communications vocales

Toute forme de transmission de données sans fil entre le véhicule et toute personne et/ou équipement est interdite lorsque la voiture se trouve sur la piste.

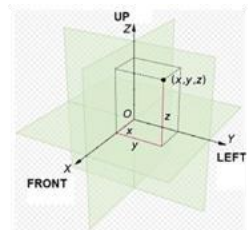
Cette définition ne comprend pas :

- Les communications radio vocale entre le pilote et son équipe ;
- Le transpondeur du chronométrage officiel, et
- Le chronométrage automatique.

Les données de transmission susmentionnées ne peuvent en aucun cas être connectées à tout autre système de la voiture (à l'exception d'un câble indépendant raccordé à la batterie uniquement).

Les enregistreurs de données embarqués sont admis. Ces systèmes avec ou sans mémoire, peuvent seulement permettre la lecture de :

- La vitesse d'une roue
- Un accéléromètre X/Y conformément aux coordonnées suivantes:
- Données GPS
- Temps au tour
- Données CAN transmises par l'ECU et le logiciel homologués



La transmission des données par radio et/ou télémétrie est interdite.

Les caméras de télévision embarquées ne sont pas comprises dans les définitions ci-dessus. Toutefois, les équipements et leurs supports doivent être approuvés au préalable lors des vérifications techniques.

Visa RACB Sport : T01-XC/B21-Add1 (05/09/2021)